
Renvoi à la commission des dépêches de l'adresse de la commune de Neufchâtel (Seine-Inférieure) qui fait l'éloge des représentants en mission Lacroix, Legendre et Louchet, lors de la séance du 12 nivôse an II (1er janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des dépêches de l'adresse de la commune de Neufchâtel (Seine-Inférieure) qui fait l'éloge des représentants en mission Lacroix, Legendre et Louchet, lors de la séance du 12 nivôse an II (1er janvier 1794). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 541;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37865_t1_0541_0000_8;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

glorieux travaux, vous inviter de demeurer stables à votre poste jusqu'à la paix et l'affermissement de la République.

« BARDIER; COYSECHOT. »

Le citoyen Duhamel, maire de la municipalité de Saint-Gervais-d'Annière annonce à la Convention nationale qu'il a remis à l'Administration des domaines nationaux 35 marcs 3 onces 2 gros d'argenterie, et 2 marcs 1 once 5 gros de galons dorés, trouvés cachés dans la maison de l'émigré Carrey, ci-devant chanoine de Rouen.

Il annonce aussi que c'est la seconde découverte que fait cette municipalité, qui se félicite d'offrir à la République le tribut de son activité et de son zèle pour poursuivre ses ennemis.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Le citoyen Veau offre, de la part de la Société populaire de Tours, département d'Indre-et-Loire, 200 livres dont 24 livres en or, pour les citoyens de la commune de Lille qui ont souffert. Il observe que cette offrande a été différée par l'espoir de la voir se grossir; mais que les circonstances de la guerre de l'Ouest ont tourné vers des objets de première nécessité publique tous les dons civiques que cette Société s'est empressée de faire.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (2).

La commune de Neufchâtel, chef-lieu du district de ce nom dans le département de la Seine-Inférieure, remercie la Convention nationale de lui avoir envoyé les représentants Lacroix, Legendre et Louchet. Ces anges exterminateurs venus de la Montagne ont abattu l'aristocratie et relevé le patriotisme opprimé. Les ennemis de la liberté ont disparu; tous nos citoyens, toutes les autorités constituées ne forment plus qu'une seule famille animée du même esprit. La commune de Neufchâtel invite en même temps la Convention à rester à son poste. Elle espère que bientôt la France triomphante retentira de ces cris répétés de : *Vive la République! Vive la Montagne!*

Insertion au « Bulletin », renvoi à la Commission des dépêches (3).

Le citoyen Sain adresse à la Convention l'extrait de la déclaration faite au conseil général de sa commune, qui constate qu'il a cessé ses fonctions de notaire; il annonce qu'il fait remise de sa finance à la nation, et que ses provisions sont au bureau de la liquidation depuis le mois de mars 1792.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoi au comité de liquidation (4).

Les administrateurs de police de la commune de Paris font passer l'état des détenus dans les

différentes prisons de cette ville, montant à 4,687 à l'époque du 10 nivôse.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du département de police (2).

« Commune de Paris, le 11 nivôse de l'an II de la République, une et indivisible.

« Les administrateurs du département de police te font passer le total des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, à l'époque du 10 dudit. Parmi les individus qui y sont refermés, il y en a qui sont prévenus de fabrication ou distribution de faux assignats, assassinats, contre-révolution, délits de police municipale, correctionnelle, militaire; d'autres sont détenus pour délits légers; d'autres enfin sont arrêtés comme suspects.

« Conciergerie.....	531
« Grande-Force.....	579
« Petite-Force.....	290
« Sainte-Pélagie.....	224
« Madelonnettes.....	243
« Abbaye.....	139
« Bicêtre.....	766
« A la Salpêtrière.....	363
« Chambres d'arrêt, à la mairie.....	88
« Luxembourg.....	405
« Maison de suspicion, rue de la Bourbe.....	354
« Picpus, faubourg Saint-Antoine....	168
« Réfectoire de l'Abbaye.....	67
« Les Anglaises, rue Saint-Victor....	116
« Les Anglaises, rue de Lourcine....	77
« Les Carmes, rue de Vaugirard.....	42
« Les Anglaises, faubourg Saint-Antoine.....	41
« Ecossais, rue des Fossés-Saint-Victor.....	78
« Maison des Fermes.....	27
« Maison Mahay, rue du Chemin-Vert.	40
« Belhomme, rue de Charonne, n° 70.	49

« Total général..... 4.687

« Certifié conforme aux feuilles journalières à nous remises par les concierges des maisons de justice et d'arrêt du département de Paris.

« CORDAS; N. FROIDURE; FIGUET;
CAILLIEUX. »

La Société populaire de Roye félicite la Convention sur ses travaux : elle rend compte des fêtes civiques célébrées à Roye, en l'honneur des fondateurs et des martyrs de la liberté; elle envoie aussi des couplets, composés par un de ses membres, sur la reprise de Toulon.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoi au comité d'instruction publique (3).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 205.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 206.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 206.

(2) *Archives nationales*, carton C 288, dossier 884, pièce 29.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 206